



Date de convocation : 09/10/2023

Date d'affichage : 09/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/66

**Réunion du 16 octobre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Présents : Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, , Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, M. Pascal COLSON a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION , M. Eric HUET a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Jean-Baptiste MACHINET a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Jean DUCASTEL

**Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/09/2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération n°2020/56 du 16/06/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 avec les modifications suivantes P4 :

La phrase suivante, figurant en page 4, prononcée par Mme Geneviève COSSON est ajoutée « Je pense que nous ne nous sommes pas compris. Nous n'avons pas eu de demande de rendez-vous, de plus on avait demandé un écrit officiel au Conseil municipal »

La phrase suivante, figurant en page 5, prononcée par Mme Nathalie MAROTEAUX après l'interpellation de M. Jean-Baptiste MACHINET est modifiée :

« Ah non, non, non et vous madame (à Mme Valentine DION) au départ c'est vous qui avez mis le feu aux poudres comme vous dites parce que j'ai dit que le poste m'intéressait du fait que je suis Adjointe aux manifestations et au cadre de vie. Donc le poste m'intéresse et j'ai dit texto : le poste m'intéresse »

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

3 1 OCT. 2023

3 1 OCT. 2023

En conséquence, la phrase figurant en page 5, attribuée à Mme Nathalie Maroteaux :
« Ah non, et vous madame (à Mme Geneviève COSSON) vous avez mis le feu aux poudres
comme vous dites » **est supprimée.**

- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire ,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

Jean DUCASTEL



